

BEA-TT

Monsieur Jean-Damien PONCET
Directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de
transport terrestre
Grande Arche - Paroi Sud
92055 LA DÉFENSE CEDEX

Amiens, le 16 janvier 2026

Réf. : DG/SQ/2026-01-02

Objet : *Rapport d'enquête technique sur l'immobilisation prolongée d'une rame de TGV dans le tunnel de Fréjus à Modane (Savoie), le 9 octobre 2022*

Affaire suivie par : Stephen QUÉVA

Monsieur le Directeur,

Le rapport d'enquête technique portant sur l'immobilisation prolongée d'une rame de TGV dans le tunnel du Fréjus à Modane (Savoie), le 9 octobre 2022 formule 11 recommandations. L'une d'entre elles, la recommandation R6, demande une action commune à mener conjointement entre l'Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF) et l'ANSFISA (autorité de sécurité ferroviaire italienne).

Cette recommandation est rédigée comme suit : « Réaliser une action commune de surveillance de l'entreprise ferroviaire SVI ».

Par la présente, je vous confirme que l'EPSF s'engage, en coordination avec l'ANSFISA, à assurer un partage des constats issus de nos activités de surveillance respectives de l'entreprise SVI, lors de nos réunions semestrielles de coopération. Ce partage permettra de définir conjointement les actions complémentaires jugées utiles, telles que des réunions dédiées ou un éventuel contrôle en commun au cours de l'année 2026.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Laurent CÉBULSKI
Directeur général